

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 3418-2023  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3418-2023 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout de la classe d'usages d'entrepôt (I4) dans la zone industrielle-commerciale Dk01lc, située sur la rue Louis-Faucher.

Ce règlement a pour objet de permettre la classe d'usages d'entrepôt (I4) dans la zone industrielle-commerciale Dk01lc, située sur la rue Louis-Faucher.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 décembre 2023, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 décembre 2023.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière